



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal
Séance du mercredi 14 juin 2023

1

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents (16) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Abdellah HADDOUCH, Florent LONGIS, Christiane MAURIN, Guillaume PONCET, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX.

Pouvoirs (3) : Fabienne BIANCHI qui donne procuration à Sandra BONNET, Christine LAZARINI qui donne procuration à Serge THIVOLLE, François ROTH qui donne procuration à Alain SANCHEZ.

Etaient absents excusés (3) : Fabienne BIANCHI, Christine LAZARINI, François ROTH.

Etaient absents : /

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le maire ouvre donc la séance à 20 H 32.

I. Désignation du secrétaire de séance

Serge THIVOLLE est désigné secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2023

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

III. *Compte-rendu des réunions*

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 24 mai et le 14 juin 2023.

2

26 mai 2023 : Visioconférence proposée par le CYPRES (Centre l'Information pour la Prévention des Risques Majeurs), sur le thème de l'alerte sismique. Rapporteur : Alain SANCHEZ

François ROTH a participé à cette visioconférence animée par deux agents du rectorat d'Aix-Marseille et un spécialiste en sismologie travaillant au BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il a été rappelé que les séismes ne sont pas prévisibles car il n'existe pas à ce jour de signes précurseurs clairs et systématiques permettant d'anticiper la survenue du séisme. Faute de pouvoir prévenir il faut pouvoir agir au plus vite. 38 épencentres historiques ont été localisés dans les Hautes-Alpes dont les plus importants sont liés à l'activité macrosismique des failles de la Haute-Durance. La commune de L'Argentière étant classée en zone 4 (c'est le cas d'environ 40 % des communes du département), une surveillance et des règles supplémentaires sont à respecter (plan communal de sauvegarde, respect des normes de construction, etc...).

26 mai 2023 : Journée d'échange autour du thème « La ruralité en partage », organisée par le Parlement rural français, en présence de la ministre Dominique FAURE. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Dominique BARNÉOUD et Alain SANCHEZ ont participé à cette journée d'échange où il a été abordé la thématique de l'eau qui est un sujet majeur pour notre département, ainsi que de la centralisation des moyens dans les grandes villes, notamment au niveau du transport. La Ministre Dominique FAURE a rappelé que nos campagnes représentent 88 % du territoire français, et qu'elles sont à prendre en compte par l'État.

30 mai 2023 : Commission Vie Citoyenne. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD

Étaient présents François ROTH, Dominique BARNÉOUD, Carine QUILICI, Rémi ROUX, Alice PRUD'HOMME, Marie-Thérèse AILLAUD et Thierry DELEMAZURE, le Maire et Florent LONGIS étant excusés. Les thèmes suivants ont été abordés : possibilité de créer une zone piétonne au niveau de la rue de la République, du bar de La Durance, et du magasin de couture, afin de dynamiser l'attrait commercial, de diminuer les nuisances sonores dues aux automobilistes et de sécuriser les piétons. Ont aussi été abordés la limitation de vitesse à 30km/h au centre-ville et la présentation du label « villages et villes citoyen(ne)s ». Enfin a été discuté le projet de création d'un comité des fêtes afin de dynamiser la commune.

Alice PRUD'HOMME précise qu'une réunion citoyenne spécifique aura lieu prochainement afin d'informer du projet de création du comité des fêtes.

Marie-Noëlle DISDIER demande si la mairie subventionnera cette association si elle se crée, ce à quoi Alain SANCHEZ répond dans l'affirmative.

Florent LONGIS fait part de sa crainte de voir faire assumer une action publique par une association, ce à quoi répond Carine QUILICI que certaines animations pourront être portées par une association et d'autres seront toujours portées par la commune. Alice PRUD'HOMME ajoute que l'animation n'est pas une compétence communale.

31 mai 2023 : Assises de la jeunesse. Rapporteur : Alain SANCHEZ (en remplacement de Christine LAZARINI empêchée)

Christine LAZARINI a assisté à ces assises qui se sont tenues à l'hôtel du Département. Ce dernier a souhaité sur l'année 2022, engager une réflexion sur ses orientations en matière de politique jeunesse, notamment dans le cadre de sa politique volontariste.

L'objectif principal de cette démarche est de renforcer son soutien auprès de la jeunesse, s'interroger et redéfinir l'action du Département, avec l'ensemble des acteurs, sur tout le territoire et ainsi continuer à participer au développement personnel des jeunes Haut-Alpins entre 11 et 25 ans.

De cette année 2022 faite de concertations, un plan d'actions jeunesse et 15 fiches actions ont été votés par l'Assemblée départementale afin de répondre aux enjeux et objectifs fixés en début d'année.

1^{er} juin 2023 : Projection du documentaire « La gestion des blessés pendant la 1^{ère} Guerre Mondiale », réalisé par la classe de 3^{ème} « Mémoire et Avenir » du collège Les Giraudes de L'Argentière, avec le soutien des élèves du « Club Cinéma » du Lycée d'Altitude de Briançon. Rapporteur : Alain SANCHEZ

La présence de l'Armée sud a permis de féliciter les jeunes qui ont contribué au projet. Le documentaire sera diffusé le vendredi 30 juin à partir de 17h00 au foyer culturel, Alain SANCHEZ invite à venir en nombre découvrir ce documentaire d'une grande qualité.

Carole ROBERT remercie chaleureusement tous les élèves qui se sont grandement investis, et qui ont été récompensés du 1^{er} prix.

1^{er} juin 2023 : Assemblée générale de l'ADMR. Rapporteur : Carine QUILICI

Carine QUILICI rappelle à l'assemblée les missions de l'ADMR qui est une association proposant des services d'aide à la personne pour tous les publics. Au niveau local l'équipe est composée de 6 bénévoles et de 18 salariés en CDI ainsi que des salariés en CDD intervenant auprès de 225 clients-adhérents. Sur l'année 2023, ont été comptabilisées 370 000 heures d'intervention dans tout le département des Hautes-Alpes, dont le territoire représente environ 70 km de rayon. Peu d'absentéisme a également été constaté sur cette année. Le soutien financier du Département a permis de mettre en place et pérenniser certaines actions.

1^{er} juin 2023 : Commission Animations. Rapporteur : Carine QUILICI

Le sujet est vu en intégralité au moment de la présentation du projet de délibération n°1 ci-après.

2 juin 2023 : Rencontres régionales « Bois-Énergie ». Rapporteur : Sandrine REYMOND

Organisé à Saint-Estève-Janson, cet événement annuel a mobilisé les élus, les partenaires techniques et institutionnels, les acteurs et les maîtres d'ouvrage de chaufferies pour échanger sur les opportunités de passer au Bois Énergie (ressource locale) pour lutter contre le changement climatique.

La matière première reste dans le périmètre régional du lieu de production, souvent à des distances inférieures à 100 km, contrairement aux énergies fossiles. (21 millions de tonnes de CO2 en moins par an).

Accueilli par Madame Cesari, maire de Saint-Estève-Janson, Christian Delavet, Président des Communes forestières des Bouches-du-Rhône a souligné l'importance du bois énergie comme énergie renouvelable et le positionnement nécessaire des propriétaires forestiers, (dont les élus) pour gérer durablement leur forêt et mettre du bois sur le marché afin de répondre à la demande croissante en bois, en complémentarité des usages avec le bois construction.

Les partenaires, ADEME, DRAAF et Région Sud ont souligné le soutien politique et financier des acteurs publics à la filière forêt bois et au bois énergie avec des aides renforcées dans le cadre de France2030 et de la stratégie forestière régionale.

Les visites de la plateforme bois énergie de l'entreprise Macagno et de la chaufferie bois de la piscine du Puy-Sainte-Réparate ont permis de prendre conscience de la provenance du bois, du mode de fabrication de la plaquette forestière locale et de sa valorisation dans une chaufferie à énergie renouvelable, permettant de réaliser des économies financières par rapport à une énergie fossile ou à l'électricité.

2 juin 2023 : Moment de convivialité avec les élèves de la section sportive « Canoë Kayak » du collège Les Giraudes suite à la réalisation de leur projet « A la découverte du Maroni en kayak ». Rapporteur : Maxime RANCON

Les élèves sont revenus enchantés de leur voyage, la projection du film lors d'un moment convivial a été l'occasion de rendre compte de ce qu'ils ont réalisé.

3 juin 2023 : Opération « Ma commune propre ». Rapporteur : Alice PRUD'HOMME

Comme tous les ans, cette action a réuni entre 25 et 30 personnes. Une grande partie des quartiers a été nettoyée grâce à cette action annuelle et au travail régulier des agents communaux. Il reste néanmoins encore trop de mégots de cigarettes jetés dans la nature, notamment aux abords des entreprises. Deux films ont été présentés dans l'après-midi au cinéma municipal.

3 juin 2023 : Départ de la descente organisée par « Les Radeliers de la Durance ». Rapporteur : Florent LONGIS

Cet évènement a été très bien organisé. Florent LONGIS qui a participé à cette descente indique également que l'association remercie toutes les communes ayant autorisé l'organisation de cet évènement.

3 juin 2023 : Journée de l'Habitat. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Cette journée a été organisée par les services de la communauté de communes, les exposants étaient nombreux (professionnels privés et publics en lien avec le logement / l'habitat/le financement/ l'urbanisme ...) et les conférences de qualité. Sont remerciés les agents des services urbanismes de chaque commune ayant participé à cette journée en tenant un stand à tour de rôle.

3 juin 2023 : Inauguration du nouvel éclairage des courts de tennis. Rapporteur : Alain SANCHEZ

L'inauguration a été l'occasion de préciser que l'éclairage des courts de tennis permet d'organiser davantage de matchs pendant la période estivale.

5 juin 2023 : Visioconférence proposée par l'ANEM (Association Nationale des Élus de la Montagne), sur le thème : Engagez votre collectivité dans la charte « Montagne zéro déchet sauvage en 2030 ». Rapporteur : Alain SANCHEZ (en remplacement de François ROTH empêché)

François ROTH y a participé et rapporte que la montagne est un territoire préservé, pourtant chaque année des tonnes de déchets sauvages sont collectés, ce qui impacte les écosystèmes (aquatiques notamment) et la biodiversité. L'intention de l'ANEM à travers cette charte est de s'engager sur un « zéro déchet » à atteindre en 2030. Forts de cet engagement, les acteurs publics et privés entendent rendre la montagne comme seul territoire vierge de toute pollution sauvage.

6 juin 2023 : Rencontre avec Madame Dalila ZANE, Sous-Préfète des Hautes-Alpes. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Madame la Sous-Préfète est venue à la rencontre du maire et de ses adjoints en mairie. Ont été abordés : la question des subventions accordées à la commune, les difficultés liées à la présence de chiens de troupeaux en divagation sur le territoire communal, l'urbanisme, la Haute École du Bois et de la Forêt, ainsi que l'amorce de projet de turbinage de l'eau potable en amont du réservoir des Groslières.

6 juin 2023 : Assemblée Générale de l'association « Autour de Brassens ». Rapporteur : Carine QUILICI

Cette association organise chaque année le festival Brassens, évènement pour lequel elle est subventionnée. L'édition 2023 aura lieu les 28, 29 et 30 juillet. Les 6 membres présents font partager un véritable enthousiasme tout en préparant ce Festival avec beaucoup de sérieux, le budget est équilibré et tout est calé pour l'évènement à venir. La commune et le Département sont également remerciés pour leur soutien financier.

Florent LONGIS intervient car se sent « écarté » des dernières assemblées générales relevant pour lui de la commission « Culture », qu'il préside (telle que celle-ci), plus que de la commission « Animations », que Carine QUILICI préside. A la suite d'un échange entre les deux présidents de commissions, le maire précise qu'il trouve légitime que la commission « Animations » assiste à ces réunions.

8 juin 2023 : Conseil d'Administration de la Haute École du Bois et de la Forêt, en visioconférence. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Ce Conseil d'Administration était très rapide et visait à réajuster la technique de certaines modalités de paiement (double signature des chèques, bloquer les virements à l'international) nécessitant un changement de banque.

8 juin 2023 : Troisième conseil d'école de l'école élémentaire de la Bessée. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD

Le bilan de mise en œuvre du projet d'école au cours de l'année scolaire est présenté à l'assemblée (3 axes : accompagner la réussite de chaque élève – renforcer les liens avec tous les partenaires de l'école – adapter les parcours de formation des élèves et promouvoir l'ouverture de l'école).

En deuxième partie de cette réunion, c'est l'organisation prévisionnelle pour l'année 2023/2024 qui est détaillée : cette année 28 élèves de CM2 quittent l'école, dont 4 bénéficiant du dispositif ULIS. Pour la rentrée sont attendus 114 élèves dont 10 dans le dispositif ULIS à ce jour (effectif qui n'est pas définitif et devrait augmenter). Deux enseignantes quittent l'établissement, l'une pour une retraite bien méritée, l'autre pour un poste à Gap, et seront remplacées.

La mairie est remerciée pour l'attribution des subventions de fonctionnement et d'investissement.

Un rappel est fait concernant les téléphones portables, interdits à l'école, et la vigilance des parents sur ce point est sollicitée. De nombreux enfants venant à l'école avec une montre connectée, le conseil d'école vote à l'unanimité l'interdiction de venir à l'école avec tout objet connecté.

Enfin, les AESH (Accompagnants aux Elèves en Situation de Handicap) qui œuvrent toute l'année pour permettre l'inclusion de tous les élèves dans les classes sont vivement remerciés.

9 juin 2023 : Journée « L'outil à la main ». Rapporteur : Alain SANCHEZ

« L'outil à la main » est une association nationale, surtout développée dans le Nord de la France, qui permet de promouvoir les métiers manuels auprès des enfants.

Un fabricant de vitraux, un céramiste, un plombier, un électricien, une fleuriste, un maréchal ferrant, un ébéniste, un cuisinier, une couturière, étaient présents et les élèves de CM2 et de 6^{ème} conviés à cette journée ont tous été très intéressés.

« L'outil à la main » a débuté à L'Argentière pour une tournée de 15 jours dans le Sud de la France, ayant pour objectif de créer une dynamique pour que des associations de retraités de l'artisanat puissent par ce biais transmettre leur savoir, de moins en moins pratiqué, et faisant en premier lieu découvrir aux enfants ce qu'est un métier manuel et qu'il peut être l'expression de créativité.

Cette expérience est donc à renouveler.

Alain SANCHEZ conclut en lançant un appel à bénévoles auprès des artisans retraités du territoire qui souhaiteraient transmettre leur savoir : cette association est là pour les aider.

9 juin 2023 : Présentation du 2^{ème} Globe de Cristal de Charlotte BANKES et des résultats du Club des Sports Puy Saint-Vincent La Vallouise. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Outre le 2^{ème} Globe de Cristal de Charlotte BANKES, Rosy, Sean et Benjamin, jeunes argentiérois du club de snowboard ont décroché de très beaux titres de champions de France, chacun dans sa catégorie.

C'est l'occasion pour la commune de montrer et d'honorer le sport, bien représenté sur notre territoire.

10 juin 2023 : Signature des Chartes avec les jeunes argentiérois retenus pour le « Coup de pouce au permis de conduire ». Rapporteur : Alain SANCHEZ

Depuis 2019 et toujours avec l'aide du Département, l'opération « Coup de Pouce au Permis de Conduire » permet à des jeunes argentiérois d'obtenir une aide financière pour passer l'épreuve du Code, en s'engageant à réaliser 50 heures de travaux au sein des services de la mairie. Cette année encore, 6 jeunes ont signé et l'une d'eux a déjà commencé à travailler aux services techniques de la commune dans le cadre de son engagement. Il est à noter que les 6 ont fait le même choix pour cette année.

10 juin 2023 : Festivités et épreuves sportives organisées autour des 30 ans du stade et de l'inauguration de la plateforme de kayak cross. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Tous les élus sont remerciés pour leur implication dans ce bel évènement, convivial et presque totalement épargné par les intempéries.

L'inauguration de la plateforme a permis au public présent de découvrir la discipline de kayak cross, très esthétique et qui augure des très belles compétitions à venir.

C'est la « plus belle rampe de France » !...

Questionné par Alice PRUD'HOMME, Alain SANCHEZ confirme que c'est la commune qui a pris à sa charge le repas du samedi soir, offert à tous les argentiérois et préparé par la Confrérie des Fines Gueules de la Saucisse de Chou.

Alice PRUD'HOMME ajoute que le même soir, un spectacle de théâtre des enfants de la commune a été joué au centre socioculturel et a rassemblé une centaine de spectateurs. Il avait été présenté dans l'après-midi aux résidents de l'EHPAD et elle remercie et félicite tous les enfants pour ces deux représentations.

13 juin 2023 : Rencontre avec l'office de tourisme communautaire et Madame la Sous-Préfète des Hautes-Alpes. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD

L'accueil était assuré par le Président et le Directeur de l'Office de Tourisme de Vallouise. Le président de l'OT ainsi que celui de la Communauté de Communes du Pays des Écrins ont présenté un historique de cette structure, un film a ensuite permis la découverte des

différents sports praticables en été et en hiver sur le territoire. Puis les typologies d'hébergement, les problèmes de mobilité ont été évoqués.

Après la visite de l'OT d'Ailefroide, la suite de cette journée s'est déroulée sur le terrain (pré de Madame Carle) puis autour d'un repas à Pelvoux, au cours duquel les échanges avec Madame la Sous-Préfète ont été riches et conviviaux.

13 juin 2023 : Assemblée Générale d'IT05. Rapporteur : Serge THIVOLLE

Cette assemblée générale a débuté par la présentation du rapport d'activités 2022 et l'approbation du programme d'activités 2023, à l'unanimité

Elle s'est poursuivie avec des exposés sur : les accompagnements proposés aux collectivités sur les thèmes du développement numérique et des activités de pleine nature, puis la réglementation, les procédures et les financements mobilisables dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments.

Pour terminer, la visite du Village Vacances Famille de Saint-Léger les Mèlèzes dont la rénovation a été accompagnée par IT05 a été proposée à l'ensemble des participants.

13 juin 2023 : Commission des Affaires scolaires et périscolaires. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD

La commission a été réunie pour débattre des demandes de dérogations scolaires : sur les trois dossiers examinés par la commission, un a été accepté et les deux autres refusés.

14 juin 2023 : Visioconférence avec le bureau d'études AUDICCÉ, pour la poursuite du projet « Maison Planche ». Rapporteur : Alain SANCHEZ

Deux nouveaux scénarii ont été présentés, tenant compte des contraintes techniques maintenant bien définies, et le nombre de logements réalisables dans la Maison Planche est moins important que ce qui était envisagé au début de l'étude (notamment en raison du manque de luminosité au centre de la maison). Il faut également prendre en compte les remarques de l'Architecte des Bâtiments de France (pas d'ouvertures supplémentaires autorisées pour améliorer la luminosité des pièces, par exemple). Nous approchons de la phase finale puisque le bureau d'études cherche à présent des partenaires financiers susceptibles d'accompagner cette rénovation.

La commune souhaite la réalisation de 16 logements.

Éric RIPPERT pose la question du stationnement. Alain SANCHEZ explique que quelques emplacements sont prévus devant la Maison Planche, mais qu'il faudra étudier les espaces réservés au niveau du PLU pour créer un parking. Il précise également que les appartements seront proposés en location, différents opérateurs sont possibles.

Dans tous les cas, ce qui sera prépondérant pour l'avancement du projet, c'est l'avis de l'ABF, notamment sur les modifications de façades.

14 juin 2023 : Rencontre avec le Comité Départemental du Sport en milieu rural (04-05) pour le Trophée Sport Aventure. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Il s'agit du mini raid organisé par le Ministère de l'Intérieur pour les jeunes en réinsertion, déjà évoqué lors d'un précédent conseil municipal. Cette dernière rencontre a été organisée en mairie avec le comité afin d'organiser les éléments techniques de l'accueil éventuel du groupe sur la commune en cas de mauvais temps.

Intervention d'Alice PRUD'HOMME : elle informe l'assemblée qu'accompagnée du directeur des services techniques municipaux, elle a pu visiter les installations relatives

au réseau de chaleur d'Embrun (2 centrales, travaux d'extension en cours), ce qui est très instructif pour la commune de L'Argentière bientôt prête à se lancer dans ce projet, accompagnée par IT05.

IV. Délibérations

1. Actualisation des conditions relatives à la gestion des salles communales.

La commune de l'Argentière La Bessée avait délibéré :

- En 2004 pour fixer les tarifs de location du foyer culturel, de la salle du centre social et de la salle du four situé au plan Léothaud ;
- En 2008 pour fixer le tarif de location de la salle de la piscine (dénommée maintenant salle de la cantine)
- En 2017 pour actualiser les tarifs de location du foyer culturel.

Depuis, plusieurs autres salles sont mises à disposition du public sans qu'une délibération en prévoit les conditions. De plus, il est apparu nécessaire d'actualiser et de préciser certains tarifs, et de réfléchir à l'ajout d'un « forfait chauffage » eu égard au contexte économique actuel.

Ce sont donc plusieurs réunions de la commission animation dont la dernière date du 1^{er} juin 2023, qui ont permis de proposer les éléments qui suivent :

- Mise en place d'un forfait chauffage pour la location du foyer culturel, de la salle du four, de la salle de la cantine, de la salle du marché couvert et de la salle Saint Michel.
- Mise en place des tarifs et conditions de location/prêt des salles pour lesquelles il n'y avait pas de délibération : salle du marché couvert, salle Saint Michel et Complexe sportif.
- Actualisation de certains tarifs pour le foyer culturel.
- Les tarifs et conditions entrent en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2023.
- Afin de promouvoir les événements culturels non portés par la commune, la municipalité se réserve le droit de conventionner avec les structures organisatrices d'événements culturels qui le demandent, et d'attribuer la gratuité de la salle si elle la juge pertinente, dans la mesure où l'événement reste gratuit pour la population (pas d'entrée payante, ni de libre participation).
- Les imprimés et documents nécessaires à la bonne gestion des locations des salles communales énumérées ci-dessus seront actualisés.

Florent LONGIS indique que de nombreux événements vont en pâtir au risque de ne pas avoir lieu, et souhaite préciser qu'une entrée dite « au chapeau » est considérée comme une entrée gratuite.

Alice PRUD'HOMME rejoint l'avis de Florent LONGIS sur le fait que l'entrée est considérée comme gratuite même si elle est « au chapeau ».

Marie-Noëlle DISDIER demande des précisions sur le fonctionnement du prêt/location des salles jusqu'à présent, ce à quoi répond Alain SANCHEZ que les précédentes délibérations n'étaient pas appliquées en totalité et qu'il convient à présent de respecter leur mise en application, notamment au regard de la trésorerie qui réclame à juste titre les pièces justificatives pour l'ensemble des salles communales qui sont mises à disposition du public. Marie-Noëlle DISDIER s'interroge sur le prêt des salles à l'école de musique, ce à quoi Alain SANCHEZ précise que pour l'ensemble des services de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, les salles communales continueront à être bien évidemment prêtées. Elle s'interroge également sur la location des salles aux associations telles que l'Echo des Glaciers qui produit un concert : Alain SANCHEZ précise que lorsque l'entrée est dite « au chapeau », les associations devront payer la location de la salle d'autant plus que les associations telles l'écho des glaciers reçoivent une subvention communale annuellement.

Carine QUILICI indique que mettre un chapeau à l'entrée du concert n'est pas perçu de la même manière que d'en mettre un à la sortie du concert. Eric RIPPERT précise que lorsque les affiches du concert indiquent « concert gratuit », il est gratuit quand bien même il y a un chapeau permettant la libre participation des spectateurs.

Marie-Noëlle DISDIER demande des précisions sur la différenciation de tarif de location du foyer culturel entre les lotos et le reste, ce à quoi répond Alain SANCHEZ que cette différenciation était déjà actée dans les précédentes délibérations (notamment celle de 2017).

Alain SANCHEZ propose de passer au vote :

⇒ **Approuvé à :**

10 voix pour : Carine QUILICI, Alain SANCHEZ, François ROTH par procuration à Alain SANCHEZ, Dominique BARNEOUD, Serge THIVOLLE, Christine LAZARINI par procuration à Serge THIVOLLE, Sandrine REYMON, Guillaume PONCET, Rémi ROUX, Abdellah HADDOUCH.

2 voix contre : Florent LONGIS au motif que « de nombreux évènements vont en pâtir au risque de ne pas avoir lieu » ; Alice PRUD'HOMME au motif qu'il ne devrait pas y avoir de différenciation sur les types d'activités (bal, concerts, loto...) et sur l'appartenance d'une association à la commune ou à l'intercommunalité, et que seul le forfait chauffage devrait être réclamé pour les associations proposant des animations culturelles et sociales gratuites pour la population (dont la participation libre).

7 abstentions : Christiane MAURIN, Sandra BONNET, Fabienne BIANCHI par procuration, Maxime RANCON, Eric RIPPERT, Marie-Noëlle DISDIER, Carole ROBERT.

2. Enquête préalable visant à incorporer dans le domaine communal des biens présumés sans maître.

La commune a mené, il y a quelques années, une recherche de biens sans maître sur son territoire afin de renforcer son patrimoine foncier.

Pour rappel, les biens sans maître sont des biens détenus par une personne décédée depuis plus de 30 ans pour qui aucun successible ne s'est présenté, soit par l'absence d'héritier, soit par la situation dans laquelle aucun des héritiers n'a accepté durant cette période la succession expressément ou tacitement et qui reviennent de plein droit à la commune.

Ces recherches ont permis d'identifier les biens, constitués de parcelles et d'un bâtiment, appartenant à M. Pierre BRET et Mme Berthe BRET épouse FREZET. Ces biens sont dispersés sur le territoire communal.

Avant de pouvoir procéder à l'incorporation de ces biens dans le patrimoine communal, il convient de s'assurer que ces derniers peuvent effectivement être qualifiés de biens sans maître via une phase d'enquête auprès notamment du Service Publicité Foncière, du service de recouvrement des taxes foncières, du voisinage, etc...

A cette fin, il est proposé d'autoriser la société ACTIFONCIER à accomplir cette enquête préalable.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

V. Questions diverses

Relevées sur Facebook :

- En rapport avec l'action « Ma commune propre », une personne en profite pour demander aux propriétaires de chiens de bien vouloir ramasser leurs déjections (des sacs sont mis à leur disposition pour ce faire).
- « Est-ce qu'il y a un réseau de chaleur qui est à l'étude ? » : en effet, la commune est à la phase de l'étude de faisabilité, à laquelle la Communauté de Communes est associée, afin de déterminer ce qui est réalisable sur notre territoire.
- « Si vous supprimez le service animations pour un comité des fêtes, que va devenir l'agent chargé de ce service ? » : c'est un service communication et animation, de nombreuses actions sont portées par la commune et resteront à la charge de cet agent.

Dans le public : interventions de Monsieur DELEMAZURE

Il est demandé que les ASA soient averties lorsque la délibération relative aux biens sans maîtres sera appliquée et aura permis d'établir une liste précise, afin que les ASA puissent mettre à jour leurs rôles. Alain SANCHEZ répond par l'affirmative.

Concernant la commission « Vie Citoyenne », M. DELEMAZURE souligne l'importance de l'engagement de nouveaux citoyens (actuellement : 9 élus et 3 citoyens) afin de travailler sur des dossiers tels que celui du label « Villages et Villes Citoyen(ne)s ». Il souhaite que le compte-rendu des réunions de cette commission soit transmis aux élus et citoyens qui la constituent, il lui est répondu que cela ne pouvait pas être fait avant que le Maire l'ait

présenté à l'ensemble du conseil municipal et que cela sera bien sûr transmis par la suite à tous les intéressés.

Puis M. DELEMAZURE précise les rôles d'un comité des fêtes et souligne que cela doit rester complémentaire aux animations portées par la commune.

Des élu(e)s :

Madame Carole ROBERT remercie les agents communaux du service des eaux qui ont réouvert l'accès au canal pour deux personnes (dont elle-même) dans son quartier.

Elle informe ensuite qu'elle a été interpellée par des habitants des Violins qui ont constaté que le débit des fontaines du quartier a diminué et demandent s'il est possible d'y remédier.

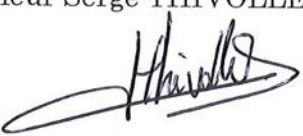

Enfin, elle relaye la demande d'informations qui lui a été faite au sujet du projet de préau à l'école élémentaire de la Bessée.

Alain SANCHEZ apporte les éléments de réponse suivants :

- En ce qui concerne les fontaines, les services techniques iront sur place.
- Pour le préau : plusieurs dossiers relatifs à l'école de la Bessée sont en cours d'étude (rénovation thermique du bâtiment, verdissement de la cour, réalisation d'un préau). Afin de répondre au mieux aux besoins des enfants de l'école, il avait été décidé qu'une entreprise pourrait construire le préau et que l'on pourrait y apposer des panneaux photovoltaïques qui génèreraient de l'électricité que l'entreprise pourrait récupérer et gérer. Or, il se trouve que de telles actions ne se font plus.

La mairie ayant déjà budgété ses projets en fonction des priorités pour l'année 2023 (notamment la rénovation thermique du bâtiment pour laquelle nous attendons les réponses des potentiels partenaires financiers), la construction du préau fait donc l'objet d'un statu quo.

Les délibérations étant prises et les questions diverses posées, la séance est levée à 22 H 48.

Le Secrétaire de séance Monsieur Serge THIVOLLE 	Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ 
PV signé le 4 juillet 2023	PV publié le 4 juillet 2023